

<http://www.snetap-fsu.fr/Corse-interpellation-de-la-DGER.html>



Corse : interpellation de la DGER par le SNETAP-FSU

- En Région -

Date de mise en ligne : vendredi 1er juillet 2016

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

COMMUNIQUE

Invité à titre d'expert à la réunion de travail relative à l'impact démographique (étude commandée par le Ministre de l'Agriculture suite à une demande appuyée du SNETAP-FSU), le mardi 28 juin à la DGER, M. Antomarchi, Secrétaire Régional Corse, a interpellé M. Philippe SCHNA BELE Sous Directeur de la DGER sur la situation des EPL de Corse et plus particulièrement sur l'EPL de Borgo.

M. Antomarchi a rappelé l'engagement pris en CTREA par les DRAAF successifs sur l'ouverture de 3 classes distinctes de 2^{de} professionnelle au lycée de Borgo s'il était démontré sur une période de 4 années que les demandes des jeunes en retour Affelnet justifiaient une telle évolution de structure.

Les données Affelnet sur les années 2012-2013-2014-2015 mais également 2016 le démontrent, M. Antomarchi a demandé à la DGER de respecter l'engagement pris sur cette demande, sachant qu'à priori suite aux derniers dialogues de gestion ce ne serait pas le cas.

M. Chassagnette, Secrétaire Général Adjoint SNETAP-FSU a indiqué que ces choix ne sont socialement pas acceptables pour les jeunes et leurs familles qui se voient ainsi privés de leur 1^{er} vœu.

M. Chassagnette demande à la DGER de prendre en compte l'insularité et indique que pour les personnels qui s'investissent toute l'année, ce refus renvoie un signal extrêmement négatif.

M. SCHNA BELE a indiqué qu'il prenait bien en compte le problème posé par l'insularité et que les derniers arbitrages sur cette demande précisée n'étaient pas encore pris.

Le SNETAP-FSU a pris acte de cette réponse et entend bien continuer de peser en région comme au niveau central, afin que l'arbitrage à venir soit favorable à l'établissement, à ses personnels comme à ses usagers.

Borgo, le 29 juin 2016